



VILLE DE VERNOUILLET – 78540

CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2015 – 20 heures

Salle du Conseil

Le Maire : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vous propose de commencer la séance du Conseil municipal. Je vous prie d'excuser les retardataires puisqu'il y a, je crois, des problèmes de train et un feu à la gare de Poissy.

En préambule de ce Conseil municipal, vous me permettrez de faire une allocution.

« Mesdames, Messieurs. En préambule de notre Conseil municipal, je souhaiterai présenter mes sincères condoléances, au nom de tous les Vernolitaïns et, si vous me le permettez, au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, aux familles des victimes de la barbarie qui a frappé non seulement Paris mais aussi Bamako, Tunis et toutes les autres villes et régions du monde qui subissent la lâcheté de certains extrémistes guidés par une soi-disant idéologie.

Nos hommages se portent également aux forces de police et de secours, mais aussi à tous ceux qui, dans un élan de solidarité, ont ouvert leur porte, ont porté secours, parfois au péril de leur propre vie. Pour ce qui concerne les tragiques événements de Paris, ce sont des femmes et des hommes qui, pour un grand nombre, était à l'aube de leur vie adulte, qui n'avait comme seul péché que de s'être retrouvés pour un concert, de s'être retrouvés pour partager un moment de convivialité à une terrasse d'un café, de s'être réunis pour partager la ferveur du sport.

Mais, mes pensées vont aussi à tous ceux qui, aujourd'hui, doutent, se questionnent sur les raisons, les motifs de cette atrocité. Il n'y en a pas car aucune croyance, aucune foi ne peut porter une telle haine, un tel rejet de l'autre et donc justifier de tels actes. Car, pour reprendre une citation d'Hannah Arendt « c'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal ». Au-delà de ces vies humaines qui ont été arrachées, ce sont les valeurs de notre société qui font notre force qui ont été ébranlées ; c'est notre vivre ensemble qu'ils ont voulu toucher. Mais ils doivent savoir que si la République a un genou à terre, elle ne s'avouera pas vaincue face à cette ignominie.

Je vous propose donc de consacrer ensemble une minute de silence en hommage à toutes ces victimes ».

Une minute de silence est observée

Je vous remercie. Je propose de commencer tout de suite et de prendre l'ordre du jour du Conseil municipal.



Monsieur BROUSSET procède à l'appel nominal

Approbation de l'ordre du jour

Le Maire : Le quorum étant atteint nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour. Petit préambule, sur cet ordre du jour, en fin de Conseil municipal, nous proposerons de rajouter une motion relative à l'engagement des différents partenaires sur le quartier prioritaire. Vous avez trouvé, sur table, une modification sur la convention de formation sur le *coaching* : délibération 2015-097.

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur le Maire, concernant le point de la motion. Je ne l'ai pas lue mais, sur le principe, les motions se regardent et nous pouvons trouver des points de convergence. En revanche, j'aurais aimé l'avoir plus tôt pour pouvoir la lire et pour voir les tenants et les aboutissants. Je le regrette. D'ores et déjà, je ne pourrai pas m'exprimer dans un sens ou dans l'autre sur cette motion. Si, à l'avenir, nous pouvions les avoir plus tôt.

Le Maire : Je crois qu'au dernier Conseil municipal vous nous aviez proposé de prendre une motion. Mais je vais entrer dans l'ordre du jour et nous aurons l'occasion d'en discuter.

Mme Lopez-Jollivet : C'était pour les PMI.

Le Maire : Ce sujet étant d'ordre politique nous pouvons le garder en fin de séance, si vous le voulez bien et poursuivre avec l'ordre du jour du Conseil. Nous verrons un certain nombre de délibérations concernant, notamment, l'intercommunalité actuelle et future puisque nous serons amenés à prendre des délibérations sur l'organisation de l'intercommunalité à partir du 1^{er} janvier 2016 et la représentation de la Ville de Vernouillet au Grand Paris Seine Oise (GPSO). Ensuite il y aura différentes délibérations concernant des marchés attribués, suite aux commissions d'appels d'offres : le marché d'impression façonnage, conditionnement, livraison de documents et, également, la convention pour les marchés de Noël. Des délibérations concernant la DRH sur les avancements de grade, modification du tableau des effectifs et concernant le guichet unique sur l'adhésion au groupement de commandes. Une délibération concernant l'indemnité du receveur principal. Ensuite, nous aurons le budget supplémentaire et l'affectation des résultats 2014. Des délibérations concernant la mise à disposition des biens et transferts de subventions d'équipements des emprunts au SIEAVV, les admissions en non-valeurs, l'attribution des marchés nettoyage de locaux, l'approbation de la carte scolaire, la création d'une convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la rénovation urbaine, l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'Union des Pêcheurs de la Base de Loisirs du Val-de-Seine et enfin le Contrat social de Territoire, puis après délibération concernant l'urbanisme et au niveau d'une convention avec Défi Services et BATIVIE pour des projets de chantiers d'insertion-prévention.

Un ordre du jour assez important. Je peux, d'ores et déjà, annoncer que nous aurons un Conseil municipal en décembre : le 15 décembre. Nous sommes liés aux délibérations prises au titre du Conseil communautaire de la CA2RS. Je m'excuse au préalable puisque je crois que vous aviez déjà la communication d'une date, celle du 17. Nous sommes obligés de l'avancer.



Décisions du Maire

Le Maire : Avez-vous des questions ?

M. Pinto : Simplement une question concernant le PV. Nous ne l'avons pas encore. Le PV est après ?

M. Mougenot-Pelletier : Sur la décision du Maire 2015-101, n'y a-t-il pas de problème concernant la signature de cette convention qui intervient après utilisation de la plateforme Webenchères. Cette plateforme a été utilisée dans le cadre des décisions du Maire 2015-085 et suivantes en septembre pour des biens ayant été vendus, il me semble, cet été. Est-ce que les 10 % de commissions s'appliquaient également aux ventes antérieures à la signature de cette convention ?

Le Maire : Il y a d'autres questions ?

Mme Loubry : Sur la 100, pouvez-vous nous dire quelle est cette association « Ateliers arrosés », s'il vous plaît ?

M. Pinto : Sur la 2015-103. A quoi correspond l'organisation de cette formation d'intégration ? Peut-être en cadre A ou futur cadre A. Je ne sais pas.

2015-105. J'avais cru comprendre qu'il n'y avait pas de contentieux entre la Ville et l'architecte de cette école de musique. Je vois qu'apparemment nous avons pris Maître Nil c'est qu'il y a certainement quelque chose.

Le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions sur les conventions. La première question concernant Webenchères c'est une convention qui a été signée *a posteriori*. La date d'effet est du 1^{er} décembre 2012 : c'est rétroactif. Non, pas de souci particulier. Effectivement les 10 % c'est le fonctionnement propre du site qui s'explique. Il y a bien 10 % de reversé. Les sommes ne sont pas mirobolantes mais cela fait toujours une recette supplémentaire pour la Commune.

En ce qui concerne la 2015-100, c'est une convention avec l'association locale des TAP. Marie, sais-tu un peu qui est cette association ?

Mme Péresse : C'est par rapport à du jardinage, je pense. Je n'ai pas plus de précision.

Le Maire : Nous pourrions vous en donner un peu plus. Nous vous donnerons la réponse, Madame Loubry.

Ensuite, la question 2015-103, c'est dans le cadre de formation de l'accueil de stagiaires, c'est cela.

Mme ? : Nous accueillons des stagiaires.

Le Maire : Si vous permettez, Madame Brioux-Feuchet vous répondra quand elle arrivera puisque c'est une plus question qu'elle a en charge. Elle sera plus à même de vous donner les éléments concrets.

Ensuite sur la 2015-105. Effectivement l'ancienne architecte, Madame Davar, a engagé une procédure au titre de notre rupture de contrat de la maîtrise d'œuvre pour l'école de musique. Je tiens simplement à rectifier une chose puisque la question m'a été posée au Conseil municipal du



mois de juin, au moment où la question a été posée, nous - la majorité municipale - n'avions pas eu connaissance de la procédure engagée par Madame Davar. La réponse qui vous a été donnée, qui a été consignée dans le PV était tout à fait fondée. Mais peut-être aviez-vous des éléments que je n'avais pas.

Mme Lopez-Jollivet : (hors micro).

Le Maire : A la réunion publique nous vous l'avons dit. Cela a été clairement dit à la réunion publique. Vous savez, cela ne me fait pas rire de dépenser des honoraires d'avocat pour défendre la Ville face à une telle situation.

S'il n'y a plus de question, je propose de passer à l'approbation du PV du dernier Conseil municipal du mois de septembre.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 24 septembre 2015

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Concernant ce PV, j'avais posé une question sur l'éventuel double emploi au niveau de deux décisions, la 2015-056 et la 2015-067, double emploi sur des renouvellements de concessions. Je n'ai pas eu de réponses.

Le Maire : Laquelle ?

M. Pinto : C'est indiqué dans le PV. Il est indiqué clairement que la réponse sera donnée plus tard. Je n'ai pas eu la réponse.

Le Maire : La même remarque que Madame Lopez-Jollivet.

M. Pinto : Ce n'est pas la même délibération.

Le Maire : Nous vous donnerons les réponses.

Mme Loubry : Au paragraphe suivant, il y a aussi une réponse que nous n'avons pas eue.

Le Maire : Très bien. Les réponses vous seront données le plus rapidement possible. Y a-t-il d'autres remarques sur le PV ?

Mme Lopez-Jollivet : La réponse sera donnée le plus rapidement possible.

Le Maire : Bien sûr. Il n'y a pas de problème. Je mets aux voix.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité



DELIBERATION 2015-078

RESTITUTION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE TRANSPORTS OCCASIONNELS AUX COMMUNES AU 31 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : J'ai une question concernant...même si nous ne votons pas le montant. J'avais en tête que la globalité des coûts de transport, avant le passage à la CA2RS était, à peu près, dans les 150 000 euros. Là, je suis un peu étonné concernant les transports occasionnels. Il y a peut-être une redéfinition de ces transports occasionnels ?

Le Maire : Pour répondre très concrètement à votre remarque, c'est l'ensemble de la compétence transport qui avait été transférée quand la Ville de Vernouillet est rentrée à l'intercommunalité. Là, ce ne sont que les transports occasionnels. C'est pour cela que ce n'est pas le même montant. Ensuite, la loi prévoit que les charges transférées sont évaluées à la date du transfert. C'est-à-dire que, en 2012, la Ville de Vernouillet a transféré une charge. Des optimisations financières ont pu être exercées au niveau de l'intercommunalité : c'est le propre, normalement, de l'intercommunalité et, en revanche, le retransfert est évalué au coût au moment du retransfert. C'est pour cela que je vous dis que le montant n'est qu'indicatif puisque la CLECT est souveraine. Une discussion a été engagée, au niveau de la CLECT, jeudi dernier. Je peux te laisser la parole, Jean-Yves.

M. Denis : Effectivement, lors de la CLECT, il a été demandé, notamment par la Commune de Triel, que les montants soient réétudiés puisque les transports occasionnels, par définition, étant occasionnels sont irréguliers. Par conséquent, ils ont demandé à ce que l'étude soit faite sur deux ans et que ce soit la meilleure année qui soit prise. Ce sera, vraisemblablement, très avantageux pour nous aussi. Nous nous sommes donc inscrits dans cette démarche. La Commission de la CLECT a été, au début, hésitante, puis a approuvé la demande de la commune de Triel. Donc, le montant donné là est effectivement provisoire. Le montant risque de bouger et, je pense, en notre faveur.

Le Maire : C'est pour cela que ce n'est pas le montant qui fait l'objet de la délibération, c'est le transfert de la charge. D'autres questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Sur le principe c'est un vieux débat. Je faisais un petit clin d'œil à Madame Deutsch parce que c'était, quand même, une compétence que nous n'avions pas souhaité transférer. Mais à l'époque, on nous avait longuement expliqué que c'était carrément obligatoire légalement. Après une certaine résistance, nous avons transféré. Je pense que le transfert n'a pas été, du côté pratique et sur le plan de la réactivité, totalement satisfaisant. Le fait que cela revienne dans le giron municipal redonnera plus de souplesse certainement pour être au plus près des demandes, surtout des scolaires. Mais, la question est : aujourd'hui, qui va s'occuper - parce que c'est quand même du travail - dans les services de cette gestion ? Est-ce la Maison de l'Enfance ? A ce moment-là, quel service ? Quel est le poste ? Comment c'est géré ? Comment allez-vous impacter, modifier l'organigramme pour faire face à cette charge ?



Le Maire : Je ne connais pas l'histoire, s'il y a eu une vraie problématique au moment du transfert. Je peux simplement dire- je parle sous couvert de Marie et de Bernadette - que c'est un sujet qui ne pose pas de débat actuellement. Dans le temps, cela a trouvé son fonctionnement. Ce n'est pas cela qui fait que cette compétence est retransférée à la Ville. C'est tout simplement que, dans l'élargissement de l'Agglo à 73, c'est une compétence qu'il n'est pas décidé de retenir. Après, sur le fonctionnement du service, c'est une compétence qui est retransférée au Service Scolaire, donc le Service de la Maison de l'Enfance qui sera répartie sur les personnes en poste. C'est une charge de travail revenant en plus, tout à fait.

Je mets aux voix ?

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi. Je viens d'avoir des tas de messages : qui est la personne se trouvant à côté de Monsieur Poulbot ? Si vous pouviez nous présenter votre nouvelle collaboratrice.

Le Maire : Cela pouvait attendre la fin de la délibération. La personne qui se trouve à côté de Monsieur Poulbot est Aurélie Tennerel qui nous a rejoints la semaine dernière, je crois. Elle a la lourde charge de cumuler trois postes puisqu'elle assume la charge de la Direction de la Communication, le Cabinet et une partie de mon secrétariat : toujours dans l'objectif d'optimisation des postes et d'essayer de pouvoir avoir le meilleur équilibre budgétaire.

Mme Lopez-Jollivet : Bienvenue.

Le Maire : Je peux dire officiellement bienvenue à Aurélie au nom du Conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2015-079

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE REALISATION CONJOINTE D'UNE ETUDE SUR LE SECTEUR « QUARTIER DU PARC » A VERNOUILLET

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : Je voudrais d'abord vous poser une question sur l'ordre du jour des commissions. Cette délibération n'a fait l'objet d'aucun débat en Commission. Je m'en suis d'ailleurs étonné auprès de Monsieur Grimler. Je pense qu'elle aurait eu toute sa place dans des débats de Commission Urbanisme et Travaux, ce qui nous aurait permis de poser un certain nombre de questions techniques que nous serons obligés de poser en Conseil municipal.

Dans la convention que vous nous avez jointe j'ai lu avec intérêt que vous vous appuyez sur les phases 2 et 3 du projet initial de rénovation du Parc qui, me semblait-il, n'avait pas grâce à vos



yeux. Je suis étonné que, malgré tout, vous vous appuyiez dessus. J'en suis assez content. Le projet initial comportait quatre phases. La phase 1 était celle qui finançait le plus largement le projet. Je voudrais savoir comment, en l'absence de cette phase 1, vous comptez financer le projet en l'absence de subventions.

Il me semble, mais Monsieur Grimler me le confirmera, que lors d'une Commission, au mois de juin, vous nous aviez dit que si la Ville n'obtenait pas le label ANRU vous urbaniseriez la parcelle D2 qui se trouve, de mémoire, à côté du vétérinaire. Je voulais savoir si cette option était toujours d'actualité, dans la mesure où cette option constituait la moitié de la phase 1 du projet initial. Donc, nous pouvons dire que la phase 1 est réalisée à demi. Encore une preuve que le projet initial n'était, finalement, pas si mauvais.

Dans la mesure où vous reprenez les phases 2 et 3, je voudrais savoir si les équilibres en termes de différences de types de logements étaient maintenus, c'est-à-dire entre l'accession sociale, l'accession libre et le locatif social ; si la proportion de logements, en elle-même, la quantité de logements en elle-même et la démolition de logements qui en découlent étaient aussi maintenus, c'est-à-dire 82 démolitions pour 296 logements construits. Je voudrais également savoir si vous mainteniez - j'ai bien compris que vous mainteniez - mais quel était votre projet. Globalement, je ne vous demande pas un projet détaillé, évidemment parce que vous ne le connaissez pas, sur RFF, le type de logements et l'esprit du projet que vous avez en tête même si j'ai bien compris que ce groupement de commandes était destiné à réaliser une étude. Donc les tenants et les aboutissants vous ne les avez pas mais l'esprit du projet que vous aimeriez mener sur les terrains RFF.

Le Maire : Merci de votre intervention, Monsieur Mougnot. Je suis un petit peu embêté de vous répondre puisque toutes les réponses à vos questions sont les réponses et les motivations de cette étude, justement. La notion même de pourquoi mener à nouveau une étude c'est que nous n'avons pas la volonté de mettre en réalisation le projet d'Yvelines Aménagement. Je rappelle simplement une chose : le projet d'Yvelines Aménagement est un projet qui a été financé en partie par Yvelines Aménagement et en partie par la Ville de Vernouillet. Nous ne sommes pas d'accord avec les objectifs mais il y a des choses sur lesquelles il est normal de s'appuyer. C'est une étude urbaine. Après, nous ne partageons pas tous les axes. Il y a des choses qui ne sont pas inintéressantes. Attendez, Monsieur Mougnot, nous n'avons jamais dit qu'il n'y avait rien d'inintéressant. Non, c'est la construction, l'ampleur de la chose. Pour la rénovation urbaine du quartier du Parc il y a différentes modalités de l'affaire et nous n'allons pas raser et reconstruire. A un moment, nous nous appuyons aussi sur différentes études. Le contenu de votre question c'est ce qui motive justement cette étude pour agglomérer, parce que différentes orientations ont été données notamment sur les équilibres financiers. De fait, les équilibres financiers, puisque nous n'avons pas été retenus dans le cadre du volet régional - et certains s'en sont réjouis, moi je ne m'en suis pas réjoui surtout pour la population du quartier du Parc - il n'en demeure pas moins qu'il faut maintenant que nous puissions repenser pour pouvoir atteindre l'objectif de pouvoir rendre un cadre de vie agréable, optimisé. Je pense que, cet objectif, nous le partageons. Vous aurez tout ce que vous dites. C'est pour cela que j'ai bien dit dans mon préambule de délibération que cette étude vous sera présentée au Conseil municipal et vous aurez toutes les réponses.

Sur la parcelle RFF, comme vous le savez ce terrain, dans le cadre du SDRIF, est marqué comme un emplacement de production de logements. Il y aura une production sur la parcelle RFF. Je pense que vous avez largement eu accès au dossier de candidature que la Ville a porté pour le volet régional et tout cela y figure. Là-dessus il n'y a pas d'ambiguïté. En revanche, je



pense- je vais faire simplement un peu de *teasing* - toutes les réponses à vos questions vous les aurez justement dans cette étude.

M. Mougenot-Pelletier : Et sur l'inscription à l'ordre du jour de la Commission Urbanisme ?

Le Maire : Cela a dû être un raté. Il y a eu un problème dans les répartitions des trois. Mais je pense que je vous ai répondu. Je m'excuse.

M. Mougenot-Pelletier : Et sur D2 ?

Le Maire : Sur D2. Cela fait partie des options d'équilibre financier, tout à fait, de la rénovation urbaine - du volet de la tranche 2 et non pas de la tranche 1 - du quartier du Parc. La tranche 1 est déjà faite, Monsieur Mougenot. Vous l'avez initiée et nous l'avons finie. Si, c'est la tranche 1 dans le cadre de la rénovation du quartier du Parc.

Mme Lopez-Jollivet : Phase 1, tranche 1, c'est la même chose ?

Le Maire : Pour moi, il n'y a pas de phase 1, ni de tranche 1. Je pense que les habitants du quartier du Parc se fichent royalement de savoir si nous sommes en tranche 1 ou phase 1. Ce sont simplement les quartiers qui ont été initiés sous l'ancienne mandature - Bouvreuil, Pinson, Rossignol - et qui ont été terminés l'année dernière. Pour moi c'est la tranche 1. La tranche 2 concerne l'Allée des Ormes, la tour, l'immeuble Capucines. La tranche 3...est-ce que cela sera trois tranches, quatre tranches ? C'est l'étude qui pourra le déterminer puisque, malheureusement, nous ne bénéficions... Monsieur Mougenot, si vous ne voulez pas écouter ma réponse, je ne vais pas répondre. Vous n'écoutez pas ma réponse. Malheureusement, nous ne bénéficions pas de subventions et d'accompagnement financier dans le cadre du volet de rénovation urbaine et cela nous oblige, forcément, à devoir être ingénieux puisque nous ne perdrons pas - et je pense que vous partagez cet objectif de pouvoir et devoir améliorer le cadre de vie des habitants du quartier du Parc. Je mets aux voix ?

Mme Lopez-Jollivet : Sur cette nouvelle étude, simplement j'ai la référence telle que l'a citée Monsieur Mougenot aux phases 2 et 3 du projet initial donc qui sont conservées, qui étaient l'essentiel du projet en réalité. Puisque nous faisons référence au projet initial, c'était donc le précédent projet. Ou alors, vous m'expliquez qu'il existait, avant le projet que vous avez présenté, un autre projet qui pouvait être qualifié d'initial. Moi, je le lis quand même page 37. Dans votre tranche 2, voilà ce qui est précisé. Du coup, sachant que c'est dans ces deux phases-là qu'il y a l'essentiel du travail d'ingénierie à réaliser pour l'élaboration, vous avez évoqué effectivement les choix que vous avez faits de ne pas réaliser totalement ce qui était la phase 1, c'est-à-dire la partie D1 qui déséquilibre effectivement l'équilibre financier du projet.

Le Maire : Excusez-moi, vous pouvez rappeler ce qu'est la partie D1 ?

Mme Lopez-Jollivet : D1 c'était les constructions qui étaient sur le boulevard de l'Europe mais sur la gauche, le long du Parc mais sur la gauche, pas sur la droite : c'était D2 et c'est ce que vous avez, semble-t-il conservé. Derrière le vétérinaire. C'est ce qu'on m'a rapporté. Simplement, sur cet aspect - puisque nous ne parlons pas encore de la phase 4 qui était plus éloignée dans le temps - nous avons quand même déjà plus de 200 000 euros d'études cofinancées par la Ville et par OSICA. C'est déjà beaucoup. Nous-mêmes, nous trouvions déjà que nous étions à des seuils d'études très conséquents. Je m'étonne que nous retournions sur 60 000 euros d'études supplémentaires alors que l'essentiel - comme cela a été rappelé - est conservé et donne des



éléments. Enfin je m'étonne du fait que la CA2RS participe si peu et même ne participe pas à la place de Vernouillet au financement de cette étude.

Le Maire : Je vais essayer d'être clair. Pour moi, la grammaire, même si j'accepte volontiers que, parfois, je m'emmêle les pinceaux... Ce chemin de cohérence s'appuiera sur les phases 2 et 3 du projet initial. S'appuiera. Ce n'est pas reprend, c'est s'appuiera. Donc, l'objet même de cette étude c'est que nous n'acceptons pas les conclusions de l'étude préalable qui, je vous rappelle effectivement, a coûté un certain prix, beaucoup trop à mon goût, qui n'avait comme seul objectif que de la production de logements, de la construction de logements sans en voir les conséquences qu'il pouvait y avoir, ni financières sur la prise en charge et l'optimisation des réseaux et encore moins sur les équipements publics. Ce n'est pas reprendre la phase 2 et 3, ni 4, ni 7, ni 8 de l'ancienne étude. C'est justement d'agglomérer les différentes évolutions et nos orientations, et notamment dans le cadre de la Politique de la Ville, de l'élargissement de la référence en y intégrant le quartier et la parcelle RFF, de pouvoir mobiliser un certain nombre de financements que nous espérons, et notamment du Conseil départemental, dans le cadre du dispositif Prior'Yvelines. Il y a tout un certain nombre de dispositifs. Ce n'est pas reprendre l'étude faite, sinon cela n'aurait aucun intérêt. Je pense que vous avez compris notre volonté et notre ambition de pouvoir dépenser chaque euro à bon escient : donc ce n'est pas pouvoir repayer un nouveau bureau d'études mais justement pour l'optimiser.

Pour répondre à votre question très concrète, Madame Lopez-Jollivet, la CA2RS ne peut pas financer à elle seule cette étude pour la bonne et simple raison qu'il est clair que la CA2RS ne peut prendre la partie de l'étude qu'au prorata de sa compétence. Il n'y a pas compétence totale sur la rénovation urbaine de la CA2RS. C'est pour cela que c'est un financement triparti. Je vais même plus loin. Même si l'argent de la CA2RS et le budget de la CA2RS c'est aussi aux Vernolitaïns, les Vernolitaïns ne paieront pas deux fois puisque nous sommes en discussion avec la Caisse des Dépôts pour que la part de financement en charge sur le budget communal soit prise en charge au titre de l'aide de la Caisse des Dépôts pour les quartiers prioritaires. Je comprends votre volonté de vouloir essayer de nous imposer votre projet, mais j'en suis navré pour vous, cela ne sera pas votre projet que nous ferons. Justement nous menons à nouveau une étude et nous aurons l'occasion d'échanger. Nous aurons l'occasion de faire part de vos remarques, de vos amendements : nous en rejeterons certains, nous en prendrons d'autres. Pour l'instant, cette étude n'est pas faite. Je vous ferai la même réponse qu'à Monsieur Mougenot : attendez un petit peu et nous pourrons débattre. Vous verrez que nous ne prendrons pas l'intégralité des phasages, ni l'intégralité de l'étude qui avait été menée puisque nous ne partageons pas les objectifs de production de logements.

Je mets aux voix

La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Monsieur Jean-Michel PINTO, Madame Brigitte LOUBRY, Madame Isabelle MALE-PORCHER, Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER, Madame Caroline de PAOLI)



DELIBERATION 2015-080

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Débat

Le Maire : Avez-vous des questions ?

Mme Loubry : Il y a bien juste un ajout de délégation ?

Le Maire : Un ajout de délégation ? Oui, c'est la compétence 26.

Mme Loubry : Nous passons de la 24 à la 26. Cela doit être une petite erreur. Pourquoi n'y a-t-il pas de 25 ?

Le Maire : C'est parce que c'est dans l'ordre des décisions.

M. Poulbot : Dans le même ordre que l'article 20 machin du Code des Collectivités, la 25 était...

Mme Loubry : Merci.

Le Maire : C'est la liste des décisions. Je vous prie d'excuser Henriette qui a un problème personnel et qui doit s'absenter.

M. Poulbot : (Hors micro)

Le Maire : Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Pour Marsinval cela peut être intéressant.

Le Maire : Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2015-081

CREATION D'UNE COMMUNAUTE URBAINE AU 1^{ER} JANVIER 2016 PAR FUSION DES 6 INTERCOMMUNALITES - CAMY - CA2RS - CAPAC - SVCA - CCSM - CCSV

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Le Maire : Nous avons prévu - mais je sais que nous n'étions pas les seuls, certains avaient communiqué la date, nous n'en avons pas eu le temps - de faire une réunion publique sur le sujet comme nous nous y étions engagés. Nous l'avons annulée compte tenu des événements. Je ne sais pas si nous arriverons à la refaire avant les fêtes puisque nous serons en période électorale : c'est un petit peu compliqué. Sinon, cela sera dès la rentrée de janvier pour donner



une information aux Vernolitaïns sur le sujet. Mais je sais que différentes réunions ont déjà eu lieu qui, malheureusement, n'ont pas eu le succès que nous pourrions escompter.

Comme vous le savez, au 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de l'aire urbaine, toutes les villes de l'aire urbaine de Paris, dont Vernouillet fait partie, devront rentrer dans une intercommunalité de plus de 200 000 habitants. Le Schéma régional a été arrêté par le Préfet de Région qui prévoit notre rattachement à la grande intercommunalité de l'ouest parisien qui regroupera les six intercommunalités que j'ai précitées. Nous avons déjà voté sur le périmètre, nous n'avons pas voté sur les modalités de gestion. Nous avons deux solutions : la communauté d'agglomération ou la communauté urbaine.

La différence qu'il peut y avoir entre les deux c'est plus en termes de compétences que cela se définit qu'en termes de modalités de fonctionnement qui peuvent être relativement similaires dans le cadre d'une communauté d'agglomération et d'une communauté urbaine. Certains mettront aussi en avant que la communauté urbaine permet d'avoir une DGF un petit peu plus importante que la communauté d'agglomération. Personnellement, je me permets de ne pas forcément porter ce discours parce que, de toute façon, ce sont toujours les deniers publics. Donc, à un moment ou à un autre, une argutie administrative n'est pas forcément pour justifier des finances supplémentaires. Il n'en demeure pas moins que, pour nous, le sujet était crucial puisque, pour la communauté urbaine, la grande différence en termes de transferts des compétences c'est la voirie. Comme vous le savez, il y a eu transfert de voiries à la CA2RS : c'était une des compétences qui était transférée à la CA2RS. Si jamais cette compétence n'était pas reprise dans le cadre du nouvel EPCI, c'est une compétence qui revenait aux villes avec l'impact financier lourd, notamment sur le taux d'endettement pour la Ville et sur les modalités de gestion puisqu'il fallait revenir en arrière sur une charge relativement importante.

Il y avait un deuxième enjeu sur le choix : le transfert du PLU est automatique en communauté urbaine et pas en communauté d'agglomération. Une minorité de blocage est possible mais pas en communauté urbaine. J'avais moi-même un certain nombre d'interrogations - nous aurons l'occasion d'en discuter puisque nous avons mis à l'ordre du jour ce sujet - puisque l'enjeu est important, même si je pense que d'avoir une cohérence de PLU sur l'intégralité du territoire, ou en tout cas sur un bassin de vie, peut être intéressant pour redonner certains équilibres. Il n'en demeure pas moins qu'il est important que les villes puissent garder une certaine maîtrise. J'ai, aujourd'hui toutes les garanties de pouvoir garder une certaine maîtrise sur notre PLU. J'aurai l'occasion d'en parler concernant la délibération du transfert de cette compétence.

Pour moi, il n'y a pas aujourd'hui d'obstacle à ce que nous décidions d'une communauté urbaine. Je me dois d'être tout à fait franc avec vous puisque notre vote ne change rien car c'est le jeu des majorités, des majorités qualifiées. Nous savons déjà que nous sommes en communauté urbaine car nous sommes dans les dernières à voter. Il est délibéré de ma part que nous n'ayez pas été amenés à voter lors du dernier Conseil municipal pour la bonne et simple raison que je n'avais pas toutes les garanties sur la compétence du PLU notamment. Je ne voulais pas faire un vote sans en avoir les réponses. De toute façon, la voix de Vernouillet est diluée. C'est le propre de l'intercommunalité et le jeu des représentativités, notamment des majorités qualifiées, et notre vote n'a pas de conséquence.

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?



M. Pinto : Je voulais simplement ajouter quelque chose concernant la voirie. Le montage fait et l'argent que nous « avons », nous l'avons emprunté à la CA2RS. Nous ne le remboursons pas mais nous avons un AC négatif. En revanche, il serait peut-être bon de renégocier les taux parce que je crois que c'était 3,5 % à l'époque : c'était hyper intéressant. Aujourd'hui, cela l'est peut-être un peu moins.

Le Maire : Le montage est tout à fait cela. Cela fait partie des discussions. Là, nous sommes sur les modes de gestion, le statut de l'EPCI. Mais il y a encore plein de discussions sur le pacte financier, sur les modalités de transfert, sur les AC. Sur cette question du fonctionnement et du financement de la voirie, il est vrai que nous étions dans un dispositif particulier qui ne pouvait pas continuer puisqu'il a été remis en cause. De toute façon, si nous n'étions même pas entrés dans le cadre de la nouvelle interco, nous ne pouvions pas continuer avec ce mode de financement. Oui, effectivement, dans l'évaluation de ces nouvelles charges a déjà été abordé le fait d'avoir une baisse des intérêts. Ce ne sera pas forcément en charge en moins mais peut-être en crédit de dépenses supplémentaires. D'autres questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Je souhaiterai, pour le 15 - date du Conseil - que nous ayons un exposé de l'état - bien sûr tout n'est pas réglé - au moins à la date du 15 décembre de tout ce que nous savons au niveau des transferts. Même si c'est un peu technique, cela nous intéresse d'avoir ces informations, des accords que vous pouvez avoir. Que nous ayons vraiment un exposé en préalable du point zéro et puis de l'état des discussions.

Le Maire : Je ferai bien et je le répèterai au Président pour que nous puissions avoir un point d'étape puisque c'est le dernier Conseil communautaire que nous aurons le 15.

Mme Lopez-Jollivet : Je parlais de notre Conseil municipal.

Le Maire : Nous verrons en fonction des... Au temps pour moi.

Mme Lopez-Jollivet : Je reviens là-dessus. C'est quand même une étape qui est essentielle. Nous avons tous des choses à dire, les uns et les autres. Je crois que, de toute façon, les votes vont s'exprimer. Je pense que, sur ce point, nous pouvons avoir des points convergents, divergents. Mais, les citoyens de Vernouillet n'ont aucune information. Ils sont à la main d'information effrayante parce que nous ne savons pas exactement pourquoi. Je pense que, déjà, il y a déjà eu un problème d'information. Nous-mêmes, nous avons prévu une réunion d'information parce qu'on nous le demandait et que c'est important d'expliquer le cadre de la loi et l'application qu'il en est pour éviter tous les fantasmes. En même temps, il y a une vraie réalité technique et nous, en tant que conseillers municipaux de Vernouillet, nous avons besoin de connaître exactement quel est l'état des discussions et où nous allons pour, nous aussi, rediffuser l'information derrière parce qu'il n'y a pas eu de commission, il n'y a pas eu d'information. Je sais qu'il y a eu une charge de travail importante. Il est clair que vous avez tous été très, très pris. Mais néanmoins, il y a un énorme déficit d'information qui est un peu nuisible au fait que cette communauté urbaine est une chance quelque part. Donc, si nous n'y croyons pas, si nous ne nous lançons pas en nous disant : « cela va être une chance, nous ferons quelque chose de bien », voilà. Il ne faut pas rater l'étape en tout cas.

Le Maire : Excusez-moi, je pensais que c'était au niveau du Conseil communautaire. Vous avez raison. Le 15 j'étais sur la date du Conseil communautaire, c'est pour cela. Oui, au Conseil municipal tout à fait. Il n'y a pas de problème. Je suis un peu navré de vous dire que nous avons plus d'incertitudes et d'interrogations que de certitudes. Je n'ai aucun souci par rapport à cela et



là-dessus j'ai une liberté de parole sur le sujet. Je n'ai aucun problème. Nous le ferons et il est important d'avoir un point d'étape.

Sur la réunion en tant que telle. Nous avons été partagés, pendant longtemps, sur le fait de la faire ou non, pour communiquer nos incertitudes et, quelque part peut-être, générer d'autres questionnements. Nous avons essayé de tarder le plus possible pour présenter du concret. Malheureusement, les événements ont fait que nous avons pris cette décision et vous avez pris la même. Oui, le 15 nous ferons un point d'étape sur le sujet parce qu'il est vrai qu'il faut le comprendre. Il faut que tout le monde l'appréhende parce que c'est une opportunité mais il y a aussi des risques, en tout cas des enjeux forts.

D'autres questions ?

M. Pinto : Avez-vous abordé la fiscalité ?

Le Maire : Oh que oui !

M. Pinto : Ce sont des sujets qui fâchent ?

Le Maire : Je ne peux pas avoir dit que j'avais une liberté de parole et ne pas vous répondre.

Mme Lopez-Jollivet : Il a toute raison d'être un sujet qui fâche de ce que nous avons pu entendre de nos propres oreilles.

Le Maire : Oui, c'est un sujet qui fâche. Je dis que j'ai fait part d'un point de vue. J'ai défendu un point de vue parce qu'il y avait un montage qui ne me convenait pas, notamment. Je n'ai pas obtenu gain de cause sur tout. C'est-à-dire qu'il y avait un transfert de charges de l'interco sur le budget communal. C'est quelque chose que j'ai du mal à accepter. Après, c'est aussi - mais vous l'avez connu en 2012 quand vous êtes rentrés à la CA2RS - à un moment le jeu des votes, le jeu de la majorité. La majorité est plus difficile à avoir quand on est 73 et quand on est 12. C'est donc un enjeu. Mais oui, Monsieur Pinto, pour répondre à votre question, la fiscalité est un enjeu majeur. C'est un enjeu majeur puisqu'il y a plein de...oui, toute interprétation, toute ambition peut être énorme sur le sujet. Je crois qu'il est important, avant tout, de savoir ce que nous voulons faire ensemble avant de parler de la fiscalité et que nous ne prenions pas le dossier à l'inverse.

Mme Lopez-Jollivet : Nous étions à la même réunion avec Monsieur Pinto, où nous avons certains maires et le Président de l'Agglomération qui, si j'ai bien compris, postule pour être le Président de la communauté urbaine. Cela pèse quand il laisse entendre qu'il peut y avoir une fiscalité additionnelle. Cela n'avait pas l'air de faire beaucoup de débats entre les gens qui s'exprimaient. Là, il y a vraiment une position très claire à prendre parce que, là pour le coup, autant le citoyen est en grande demande de mutualisation, peut comprendre les inconvénients que cela peut avoir en termes de proximité, en termes d'éloignement des pouvoirs de décision ; nous pouvons lui demander d'être compréhensif pour le délai de mise en place que cela demandera. Mais, en même temps, je pense qu'il faut être très, très clair : ces intercommunalités ont pour but, justement, d'éviter les augmentations d'impôts en mutualisant les services. En partant sur cette base cela a de quoi inquiéter. Nous nous sommes loupés déjà.

M. Pinto : Nous avons déjà eu la création d'un impôt.

Le Maire : Je partage. Mais nous aurons l'occasion d'en discuter le 15. Je pense que vous n'êtes pas, comme vous dites, sans avoir un certain nombre d'informations et certaines prises de



positions qu'il peut y avoir çà et là au niveau des différentes réunions et de la Conférence des Maires. Je peux simplement vous dire que ma volonté et mon engagement sont quotidiens et sans faille, que je ne me trompe pas même si nous avons des ambitions sur le territoire et qu'il est important de mettre Vernouillet dans son territoire, que nous sommes là et que je suis là avant tout pour défendre les intérêts des Vernolitaïns.

Je mets aux voix ?

La délibération est adoptée par 27 voix POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (M. PINTO Jean-Michel, Mme MALE PORCHER Isabelle)

DELIBERATION 2015-082

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Débat

Le Maire : Des remarques ? Des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Je veux simplement dire que c'est bien un point sur lequel je n'étais pas du tout d'accord avec la loi. Nous avons fléchi des élections. Au cours des dernières élections, nous avons expliqué qu'il existait un nouveau dispositif. Nous avons fléchi les élus communautaires. Cette disposition, personnellement j'ai eu, à plusieurs reprises à en faire état auprès de la Ministre qui m'a évoqué les différents problèmes, certainement, dans bien des communes - que ce soit de droite ou de gauche d'ailleurs - chacun comptait les siens et trouvait intérêt, justement, à ce que ce soit le Conseil municipal qui réélise les membres. En attendant, je pense que de façon générale, bien qu'on m'ait dit que ce soit transitoire mais je vois bien que la loi n'a pas du tout l'air de vouloir changer. En fait, nous avons un système qui était beaucoup plus proche avec le fléchage de ce qu'était la représentation des gens parce que cela crée une opposition. Là, manifestement dans la prochaine assemblée qui restera à 120 - qui n'a pas été élargie d'ailleurs - il n'y aura plus - et c'est quand même un risque - de voix d'opposition ou quasiment plus, à part dans quelques communes par le simple fait mathématique. Je trouve que c'est dommage justement parce que nous sommes dans une période où nous lançons, sur les fonds baptismaux, une nouvelle communauté urbaine. Elle sera peu diverse dans sa représentation politique et le risque, justement, c'est de voir qu'il y aura peu de débat, peu d'enjeux finalement qui pourront s'exprimer parce que moins de libertés. Nous le savons bien, c'est comme cela : nous le voyons bien dans toutes les intercommunalités. Quand on est lié par des accords ici et là, il est beaucoup plus difficile de prendre des positions générales et cela ne se fait que lorsque vraiment la coupe est très, très, très pleine et c'est quand même assez rare. Je ne le regrette pas seulement parce que nous étions deux élus d'opposition à la CA2RS et je pense que nous avons fait beaucoup de travail. Et si je m'appuie sur le fait que j'ai reçu beaucoup de courriers de gens - de villes très différentes - qui trouvaient là des appuis traditionnels que nous trouvons chez les oppositions. Un regret mais qui, à mon avis, est partagé par beaucoup de gens mais, malheureusement, la loi est ainsi faite.



Le Maire : Je partage la remarque parce que tout ce qui peut limiter la démocratie et l'échange n'est jamais bon, surtout dans le contexte actuel. Mais c'est la loi telle qu'elle est. J'ajouterai aussi autre chose : les oppositions sont surreprésentées par rapport au nombre, notamment sur certaines villes et donc il y a un poids peut-être plus fort. Dans la grande majorité des villes il n'y a qu'un seul représentant.

Mme Lopez-Jollivet : Pouvez-vous nous dire pourquoi nous sommes restés sur le schéma plus restrictif ?

Le Maire : Et ne pas l'élargir ? Ce n'est pas décidé. Il a été acté que, aujourd'hui, nous prenions la loi, rien que la loi. Pour expliquer un petit peu, il existe deux possibilités : il y a le nombre de conseillers communautaires défini au prorata du nombre d'habitants, c'est la loi MAPAM ou NOTRe qui prévoit ceci. Je ne sais plus si la loi NOTRe a modifié ou pas. Ensuite, nous avons possibilité de rajouter un nombre de conseillers communautaires mais au maximum d'une quinzaine ici ou 18, je ne sais plus. Il a été décidé de ne pas prendre cette décision maintenant mais elle peut être prise après. Cela posera ensuite la question de la représentativité puisque ce n'est pas un conseiller communautaire supplémentaire par ville mais il faudra aussi faire le choix dans les villes. Si jamais cette décision devait être prise, qui bénéficiera du conseiller communautaire supplémentaire. C'est aussi un enjeu important. Après, quel rééquilibrage faisons-nous ? Pour conclure ce sujet avant de passer au vote, j'espère sincèrement que cette instance sera la moins politicienne possible. Je l'appelle de mes vœux. Je le dis très sincèrement. Au nom du Conseil municipal, puisque le vote ne fait aucun mystère puisque c'est à la proportionnelle à la plus forte moyenne, je vous remercie de l'investissement que vous avez pu faire au niveau de la CA2RS, Madame Lopez-Jollivet, puisque votre mandat de fait se termine. Je ne ferai pas un faux suspens. Madame Loubry, je peux vous laisser espoir. Je veux bien ! Nous ne débattons pas parce que nous avons un ordre du jour important. Est-ce la démocratie ou pas ? Qu'y a-t-il derrière cela ? A un moment nous faisons fi d'un vote au suffrage direct. Ce n'est pas forcément la démocratie.

La règle est que le vote doit se faire à bulletin secret. Souhaitez-vous maintenant le bulletin secret ? Nous faisons à bulletin secret ? Nous le faisons pour le suspens. Nous faisons à bulletin secret.

Je rappelle que la règle c'est...juste pour la forme parce que je rappelle que nous sommes obligés de voter sur un scrutin de liste sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Deux listes sont présentées :

- la liste « Agir ensemble pour Vernouillet »

Conseillers communautaires actuels sortants
Pascal COLLADO
Marie PERESSE
Laurent BAIVEL
Charlotte PREVERAUD DE VAUMAS



- la liste « Unis pour l'avenir de Vernouillet »

Conseillers communautaires actuels
Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET

Je me permets de voter pour Henriette Larribau. Il suffit de mettre le nom de la liste : « Agir ensemble pour Vernouillet » ou « Unis pour l'avenir de Vernouillet ».

23 voix pour « Agir ensemble pour Vernouillet » et six voix pour « Unis pour l'avenir de Vernouillet ». Donc proportionnelle à la plus forte moyenne. Sont donc élus : moi-même et Marie Péresse.

M. Mougnot-Pelletier : Monsieur le Maire, excusez-moi. Puis-je vous poser une petite question complémentaire. Dans l'hypothèse où un de vous deux démissionnerait du Conseil communautaire, nous referions un nouveau vote avec la même liste ? Comment cela se passerait ?

Le Maire : C'est le scrutin de liste. C'est donc la suite. Une interrogation demeure : il est dit que c'est le conseiller communautaire du même sexe qui doit prendre sa place. Quid d'une autre démission puisque, dans ce cas-là, nous n'avons que quatre sortants dont deux femmes ? Première question pouvant se poser. Autre chose d'important dans le cadre de la future intercommunalité - j'irais dans le sens de la représentativité du nombre de conseillers communautaires - il semble qu'il y ait encore un flou par le législateur sur la possibilité de représenter la Ville dans toutes les instances de notre future interco. Actuellement un simple conseiller municipal - ce n'est pas péjoratif quand je dis cela - peut représenter la Ville dans l'intercommunalité. Il semble que la loi NOTRe prévoit que seuls les conseillers communautaires peuvent siéger dans des instances communautaires ou représentation du Conseil communautaire. Vous imaginez bien que c'est un enjeu fort, notamment pour les communes où il n'y a qu'un seul représentant qui est le Maire. Il y a encore plein d'interrogations. En plus, il y a des réponses diverses et variées, des interprétations.

Mme Lopez-Jollivet : Il est logique que ce soit les conseillers communautaires qui siègent puisque cela se veut être la représentation (hors micro). Cela se discute.

Le Maire : Un fort enjeu. Nous ferons un point très factuel lors du Conseil municipal du 15. Sébastien et Aurélie, il faut bien penser à le mettre à l'ordre du jour. Nous commencerons sur le sujet : la situation de l'Agglo du transfert au 1^{er} janvier. Je pense que, malheureusement, je n'aurai pas toutes les réponses.

La délibération est adoptée à l'unanimité



DELIBERATION 2015-083

GESTION DELEGUEE DES MARCHES FORAINS

Rapporteur : Monsieur Serge MESA

Débat

M. Mesa : Y a-t- il des questions ?

M. Mougénot-Pelletier : Ma question pose sur les documents de marchés que vous nous avez fait transmettre. J'ai lu qu'il y aurait une étude sur l'opportunité d'augmenter le rythme des marchés. Dans la mesure où la fréquentation actuelle du marché de centre-ville est extrêmement faible - je dirais même tristement faible - je voudrais savoir s'il est très opportun de mener cette étude. Dans l'hypothèse où le commerce appelle le commerce, est-ce que ce serait vraiment très opportun ? Je profite de cette délibération pour vous dire que nous avons reçu, dans le casier, une lettre de l'Association Bien Vivre à Vernouillet signée de tous les commerçants du centre-ville qui a un lien, bien évidemment, avec cette délibération. Elle s'attriste de la construction de l'école maternelle aux Terres Rouges et suppose que cette construction ouvrirait grandement le commerce en centre-ville, ce que nous soutenons également. Je me félicite qu'une prise de conscience ait été enfin prise concernant l'opportunité de conserver une école maternelle en centre-ville : il était temps. Je voudrais savoir quelle est la suite que vous comptez donner à cette réclamation de l'ensemble des commerçants du centre-ville.

Le Maire : Serge, tu répondras sur le marché. Nous n'avons pas été destinataire de la même lettre, Monsieur Mougénot, parce que nous n'avons pas reçu de lettre de l'Association Bien Vivre à Vernouillet. Nous avons reçu une lettre des commerçants. Il semblerait que vous ayez une information que c'est l'Association Bien Vivre à Vernouillet : merci de l'information. Une réunion était déjà dans les tuyaux depuis un certain temps avec les commerçants. Nous aurons l'occasion d'échanger sur différents sujets dont celui-ci et cette réunion est prévue la semaine prochaine. Sur la partie marchés et étude d'opportunité je te laisse répondre.

M. Mesa : Sur la partie étude, c'est le nouveau concessionnaire des marchés qui mènera une étude d'amélioration et de redynamisation du marché du Parc et du centre-ville. Il faut savoir qu'au centre-ville nous n'avons pas beaucoup d'espace. Il y a un projet de sa part : il s'engage à redynamiser à la fin du premier trimestre 2016.

Mme Lopez-Jollivet : SOMAREP, si je ne m'abuse, c'était les précédents, ceux que nous n'avions pas reconduits parce qu'ils étaient très incompetents. Je souhaite qu'ils aient beaucoup changé. Je vous le souhaite. Je vous souhaite que la nouvelle version de SOMAREP soit vraiment meilleure que la précédente parce que c'était quand même très catastrophique.

Le Maire : Nous nous efforcerons d'avoir un suivi des plus rigoureux parce que, effectivement, nous connaissons l'historique. Mais, de toute façon, c'est le propre des marchés. C'est la société qui a répondu. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité



DELIBERATION 2015-084

ATTRIBUTION DU MARCHE « IMPRESSION, FACONNAGE, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DE DOCUMENTS »

Rapporteur : Monsieur Olivier LE NUD

Débat

Le Maire : Des questions ? Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Une remarque parce que, quand même, 11 % d'économie sur le papier nous pourrions aussi vous suggérer de faire des économies sur le journal. C'est un exemple aussi : faire moins de pages. Là, vous pourriez augmenter la baisse puisque nous sommes dans le registre des économies.

M. Le Nud : Nous avons fait exactement -30 % sur le budget communication.

Mme Lopez-Jollivet : Là, vous pouvez aller plus loin. Vous pouvez le faire.

M. Le Nud : Vous auriez peut-être pu aller plus loin aussi parce que nous avons réussi à faire -30 %...

Le Maire : Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2015-085

CONVENTION AVEC LA SOCIETE « LES MARCHES DE LEON » POUR LE MARCHE DE NOËL

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Débat

Le Maire : Des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : J'aimerais avoir une estimation un peu plus complète du coût engendré par la Ville parce que, dans la convention, il est dit qu'un gardiennage, assuré par maîtres-chiens, serait mis en place ; de l'électricité consommée- il fera très certainement froid donc les commerçants devront se chauffer. L'électricité étant fournie par la Ville, j'aimerais avoir une estimation un peu plus complète, si vous l'avez, du coût global.

Ensuite, je m'étonne un petit peu que la convention ne prévoit pas une redevance d'occupation du domaine public. C'est quand même une manifestation qui coûte cher : près de 15 000 euros pour la Ville. Cela aurait été une source d'économie supplémentaire et une source de mieux vivre et de mieux dormir pour Monsieur Denis. Je pense à vous quand même. Je voudrais cependant



m'assurer que les « Marchés de Léon » ne demandent pas une redevance d'occupation du domaine public à ses commerçants. J'ai été alerté par plusieurs personnes ayant eu affaire aux « Marchés de Léon » tant en tant que commerçants que délégataires et qui m'ont dit que... En fait - je vous explique- ils rajoutent, au prix demandé normalement pour appartenir à ce marché, une ligne qui s'appelle « redevance d'occupation du domaine public ». Je voudrais être sûr que les commerçants ne paient pas ce qu'eux ne paieraient pas.

Je m'étonne aussi du coût quand même relativement élevé, pour la Ville : 15 000 euros ce qui représente quand même 595 euros par chalet et par jour. L'année dernière nous étions à 95 euros par tente. J'avais compris que les finances de la Ville étaient contraintes. Je m'étonne donc de ce coût supplémentaire alors que des économies auraient pu, largement, être trouvées. Je pense que l'asphyxie financière dont vous nous parlez résulte, pour beaucoup, de vos choix.

Le Maire : Je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Non, il n'y a pas de redevance d'occupation du domaine public de versée. Par conséquent, il n'y a pas de redevance d'occupation du domaine public demandée aux artisans et aux prestataires. C'est deux fois 300 euros la journée, je crois : les exposants sont amenés à payer 600 euros. Non, 300 les deux jours : autant pour moi. Pourquoi ce choix ? Pour la simple et bonne raison que nous sommes - et c'est une enveloppe relativement importante, je ne le nie pas - en week-end d'élections et donc ce prix comprend le montage, l'installation et que les services techniques ne seront pas mis à contribution au-delà de certains aménagements et branchements et ne mobiliseront pas, comme l'année dernière. Il y a, comme vous dites, une différence par rapport à l'année dernière : le marché de Noël a généré beaucoup d'heures supplémentaires pour les agents. Là, ils sont déjà pris sur l'installation des élections. C'est un choix.

Après, sur le choix budgétaire, c'est une dépense, c'est très clair. Piloter, diriger une commune c'est faire des choix. A un moment nous faisons des choix qui ne sont pas que dans l'intérêt financier, c'est aussi de marquer un moment de convivialité, de dynamisme du centre-ville également. Vous ne venez pas, Monsieur Mougenot, vous pouvez ne pas le partager mais, en tout cas, c'est un moment...et je peux vous dire que nous avons eu beaucoup de retours positifs de la part des Vernolitaïns d'avoir participé à ce marché de Noël l'année dernière. C'est donc un effort financier que nous prenons et que nous assumons sur le budget communal.

M. Mesa : Je voudrais rajouter que, l'année dernière, le concessionnaire du marché a participé à l'installation des chalets alors que, cette année, il s'est complètement désengagé.

M. Mougenot-Pelletier : Je n'ai pas eu de réponse sur la raison pour laquelle vous ne demandez pas aux « Marchés de Léon » une redevance d'occupation du domaine public. Cela aurait pu diminuer le coût pour la Ville.

Le Maire : C'est un montage financier, comme vous pouvez le voir. C'est-à-dire que la prestation en tant que telle coûte beaucoup plus cher. Comment est financée cette prestation d'installation et de faire venir les chalets ? La différence est aussi que nous avons voulu donner un aspect plus marché de Noël, c'est-à-dire plus festif, plus ambiance Noël en faisant le choix des chalets. L'année dernière nous n'avons que quatre chalets, je crois. Là, nous en avons 12 avec donc quelque chose d'un peu plus ambitieux, qui a un coût. C'est deux jours. Donc c'est un équilibre. Il y a une participation des exposants, une participation de la Ville pour financer ce marché de Noël. Mais c'est aussi une économie sur le budget puisque nous n'utilisons pas les services techniques. Il y aura certains services techniques et certaines personnes, notamment pour le



câblage électrique. En plus nous ne rajoutons pas énormément de ressources humaines. L'enveloppe budgétaire totale, inscrite sur le budget, est de 15 926 euros au titre des frais annexes de cette manifestation. En tout.

Mme Lopez-Jollivet : Avec le gardiennage ?

Le Maire : En tout.

Mme ? : J'avais une autre question. On devait me donner la liste ce soir.

Le Maire : La liste ?

Mme ? : Des exposants.

Le Maire : Je pense que c'est Madame Larribau qui doit l'avoir. Je m'en excuse mais je lui demanderai...

Mme ? : Vous l'enverrez par mail, s'il vous plaît.

Le Maire : Je ne sais pas si elle a été arrêtée.

Mme ? : Elle est arrêtée depuis le 13 novembre.

Le Maire : D'accord. Il n'y a pas de problème. Je mets aux voix.

Mme ? : Est-ce que, en marge de cette délibération, vous pouvez nous dire s'il y a d'autres animations autour de Noël prévues dans la ville ? A un moment, il y avait des animations à la Maison de l'Enfance. Il y en avait à la bibliothèque. Est-ce que d'autres choses sont envisagées ?

Le Maire : Un certain nombre d'animations auront lieu tout le long du week-end du 12 et 13 décembre, notamment à la bibliothèque puisqu'elle s'externalise : elle fera un spectacle dans cette salle même. Jusqu'à présent ils étaient plus confinés à la bibliothèque, ce qui avait un intérêt. Là, il y a un choix. Nous travaillons avec l'équipe de la bibliothèque pour faire un moment, le samedi après-midi je crois ou le samedi matin, un peu convivial. Il y a également différentes interventions : notamment l'Association artistique ou MV - je ne sais plus - qui fait une chorale. Il y a un certain nombre d'événements tout au long du week-end qui animeront ce marché de Noël et la balade des électeurs le dimanche aussi. J'espère que cela pourra donner motivation à certains électeurs de venir au marché de Noël. Puisque nous serons tous, le 13, dans les bureaux de vote, nous pourrons faire l'information à l'ensemble des bureaux de vote pour inviter les gens à venir au marché de Noël. La volonté de ce genre d'animations c'est aussi de pouvoir faire venir des Vernolitaïns, éloignés du centre-ville, dans le centre-ville. C'est un moment de convivialité.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée par 25 voix POUR et 4 voix CONTRE (Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER et Madame Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Monsieur Jean-Michel PINTO, Madame Brigitte LOUBRY)



DELIBERATION 2015-086

AVANCEMENT DE GRADE - MODIFICATOIN DES CRITERES DE SELECTION

Rapporteur : Madame H el ene BRIOIX-FEUCHET

D ebat

Mme Brioix-Feuchet : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix.

La d eliberation est adopt ee   l'unanimit 

D eliberation N  2015-087

MODIFICATOIN DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame H el ene BRIOIX-FEUCHET

D ebat

Mme Brioix-Feuchet : Des questions ?

M. Pinto : Concernant le tableau - je vous en ai parl  en Commission - malheureusement il est illisible puisqu'il n'y avait aucun titre. J'en ai un avec des titres, nous y arrivons mieux. En revanche, dans ce tableau nous avons un poste   pourvoir d'attach  dans la fili re administrative. Je vous avais d ej  pos  la question la derni re fois, vous m'aviez dit que ce n' tait pas encore le moment mais c' tait assez m r. Qu'en est-il de ce poste   pourvoir ? Est-ce le poste de responsable de communication ou chef de cabinet ? Je ne crois pas. Je n'en sais rien en fin de compte. Avez-vous une information sur ce poste   pourvoir ?

Mme Brioix-Feuchet : C'est le poste d'attach  ?

M. Pinto : Attach  fili re administrative.

Mme Brioix-Feuchet : A ce jour, il est toujours   pourvoir.

M. Pinto : C' tait quel poste ? Qu'est-ce que cela regroupait ? C' tait quelle fonction ?

Mme Brioix-Feuchet : La suppression interviendra, si elle doit intervenir, lors d'un prochain Conseil municipal.

M. Pinto : Attendez.

Le Maire : Quel poste vacant, c'est la question ?

M. Pinto : Le poste est   pourvoir. C'est indiqu  parce que j'ai maintenant les titres du tableau : poste   pourvoir. Donc il est   pourvoir. La derni re fois, lorsque j'avais pos  la question on m'avait dit : « nous avons pass  des annonces. Nous attendons, etc. » Je voulais savoir s'il  tait



toujours à pourvoir : oui, apparemment. Quel était le profil de poste que nous demandions ? C'était quoi ?

Mme Brioux-Feuchet : Comme vous l'a indiqué Monsieur le Maire, au début de la séance, en vous présentant Madame Tennerel, nous avons optimisé le poste. Ce poste à pourvoir aujourd'hui...nous fusionnions les postes : cabinet et communication.

Mme Lopez-Jollivet : Madame est-elle à 100 % au cabinet ?

Le Maire : Non. Je ne sais pas. Mais il faut que vous ayez la réponse, Monsieur Pinto. J'en suis navré.

Mme Brioux-Feuchet : Nous allons vérifier et nous vous donnerons la réponse rapidement.

M. Pinto : Comme vous êtes là, j'en profite pour vous poser...vous savez, la décision 2015-103 nous nous posions la question et nous vous attendions patiemment. Donc vous allez répondre. Donc je ne vous pose pas la question.

Le Maire : Monsieur Pinto pose la question donc autant y répondre.

Mme Brioux-Feuchet : Il s'agit justement de la formation des agents encadrants de la commune qui ont suivi, dans le cadre du nouveau document d'évaluation professionnelle, une journée de formation pour pouvoir justement...

Le Maire : On m'avait dit que c'était des stagiaires. Mais non.

Mme Brioux-Feuchet : Les responsables de services ont suivi une journée de formation pour pouvoir faire les entretiens d'évaluation auxquels nous sommes soumis depuis cette année.

M. Pinto : C'est une formation d'intégration. Intégration ce n'est pas...je ne sais pas, peut-être.

Le Maire : C'est dans les formations obligatoires suite à concours, réussite aux concours et nomination. Il y a des formations d'intégration. Le contenu peut être... Si, ce sont des formations - nous ne rentrerons pas dans les détails ni la technicité - qui peuvent être- il semblerait que ce soit cela... Réussite aux concours, vous avez le cursus : connaissance des collectivités et après une formation spécifique. Et donc ce sont les formations d'intégration qui ont une thématique mais cela peut être l'évaluation.

M. Poulbot : C'est une formation inter collectivités.

Le Maire : C'est dans le cadre de la FIL. C'est dans le cadre de la formation FIL.

M. Poulbot : (hors micro)

Le Maire : Il faut mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération N° 2015-088

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL

Rapporteur : Madame Hélène BRIOIX-FEUCHET

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-089

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Le Maire : Je propose que nous n'attribuions pas cette indemnité au Receveur pour la raison claire, sans ambiguïté pour ma part : c'est un complément de rémunération au titre d'une compétence pour laquelle le fonctionnaire territorial est rémunéré. Je considère que nous n'avons pas, encore en plus, puisque nous demandons des efforts aux Vernolitaïns, au personnel communal, à rétribuer un fonctionnaire d'Etat pour une mission qu'il exerce dans le cadre de son statut. La majorité municipale votera contre le versement de cette indemnité.

Débat

Le Maire : Avez-vous des questions ?

M. Pinto : J'ai une remarque parce que nous en avons un petit peu débattu en Commission. Je n'étais pas dans l'angle dans lequel vous êtes. Je disais simplement : est-ce quelqu'un qui est efficace et qui donne des conseils ? Les réponses que j'ai eues n'allaient pas dans ce sens. Effectivement, cela allait dans le sens où... Effectivement, je disais que tous les ans nous versions ce montant - quand ce n'était pas 1 800 c'était 1 600, cela dépend des années - moins vous faites de choses, moins cela coûtera puisque vous additionnez le fonctionnement, l'investissement sur trois ans. C'est vrai que, pour quelqu'un qui ne donne pas vraiment de conseils et qui ne fait rien du tout, dans ce sens-là... J'y vais doucement parce que, à mon avis...c'est enregistré, c'est quand même quelqu'un qui a la trésorerie et cela peut servir. Nous aurions l'impression de l'acheter. Attendez, je rajoute : nous aurions l'impression de l'acheter. Effectivement, si nous ne le rémunérons pas, nous ne l'achetons pas.

Le Maire : Vous me permettez d'avoir donné, en plus, des raisons très factuelles et non pas d'interprétation humaine mais tout se cumule, Monsieur Pinto. Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Peut-il faire un procès ?



Le Maire : Non. Pour que l'assistance comprenne, le Receveur municipal touche une indemnité pour chaque budget qu'il gère, de toutes les communes, syndicats. Il perd la Communauté d'Agglo parce que nous dépendrons de la Trésorerie de Mantes.

Mme Lopez-Jollivet : Le siège officiel est Mantes-la-Jolie ?

Le Maire : Non, Aubergenville.

M. Pinto : En plus, dans l'état liquidatif qu'il vous a envoyé il s'est trompé dans la date. Il avait commencé sur janvier 1900 et il a fini sur 26 novembre 2014.

Le Maire : Je mets aux voix.

Je me permettrai, et je pense que vous serez d'accord avec moi, de nous désolidariser des équipes du service financier puisque, potentiellement, des relations peuvent se complexifier.

La délibération est rejetée à l'unanimité

Délibération N° 2015-090

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 ET RESTES A REALISER 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Je vous propose de poser des questions sur la section fonctionnement avant que nous ne passions à l'investissement, si vous en avez.

M. Pinto : Habituellement - je le faisais, vous l'aviez fait au début et là j'ai l'impression que vous ne le faites plus - là nous avons un budget qui est présenté par chapitre : ce qui est bien, c'est la loi, nous sommes moins de 10 000 habitants, etc. mais nous avons aussi le détail des comptes. L'aurons-nous ? Cela ne se fait-il plus ?

M. Denis : La demande avait bien été notée. La requête sera...

M. Pinto : Faites attention, Monsieur le Receveur...

M. Denis : Nous vous donnerons.

M. Pinto : Simplement, sur le fonctionnement, effectivement nous ne découvrons rien puisque nous avons attendu le budget supplémentaire pour inscrire le résultat global antérieur cumulé de 2014 qui faisait ressortir un excédent de 128 000 euros, avec pour l'exercice 2014 lui-même un déficit de 394 000 euros, mais des excédents antérieurs cumulés de 622 000 euros. Ce qui fait quand même un excédent de 122 000 euros qui permet de faire un autofinancement qui ne restera pas à 16 000 et qui passera à 216 000, ce qui est bien. Après vous avoir posé des questions sur les dépenses imprévues, que nous ne pouvons pas prévoir, mais en revanche



c'était la question que je voulais vous poser : avez-vous une idée de l'excédent de 2015 ? Est-ce que cet excédent 2015 serait peut-être 78 000 euros ?

M. Denis : Dans l'ordre, pour répondre à vos premières questions, nous ne découvrons rien. Il est vrai que nous ne découvrons rien mais je dis que nous découvrons quand même quelque chose : ce budget supplémentaire nous permet de tenir la tendance qui avait été quand même annoncée au budget primitif, avec des positions qui avaient été prises et qui étaient en rupture, en fort décalage par rapport à l'antériorité. C'est une nouvelle que nous avons plaisir à confirmer en tout cas sur l'exercice 2015. Après, pour les résultats définitifs, il faudra malheureusement attendre le compte administratif de l'année 2015 sur lequel nous aurons vraiment l'étude détaillée de tous les éléments. Il reste encore des choses qui ne sont pas tout à fait finalisées, Monsieur Pinto.

M. Pinto : Je comprends bien. Fin novembre, nous avons quand même une petite idée mais je suppose que les 67 985,25 euros ne sont pas des dépenses imprévues qui arriveront en fin d'année mais c'est bien un autofinancement qui est indiqué. Sauf s'il y avait des dépenses imprévues.

M. Denis : Non, je vous confirme ce qui a été dit en Commission : ce sont bien des dépenses imprévues. Il n'y a rien de prévu en face des dépenses imprévues.

M. Pinto : Concernant les atténuations de charges, au niveau des personnels, bien évidemment nous n'avons pas les recettes si nous n'avons pas les emplois. Puisque, dans ces atténuations de charges, dans les 42 000 euros, il y a une répartition : vous avez la moitié due aux maladies et l'autre moitié je pense que c'est l'adulte relais fatalement. Si nous n'avons pas la dépense dans le 012, nous n'aurons pas la recette à ce niveau-là. C'est simplement pour bien pour bien préciser les choses.

Concernant le droit de mutation, bien évidemment c'est plutôt une bonne nouvelle si cela reprend un petit peu. Il faut savoir que, parfois, le mois de décembre peut être très fort ou rien. Très fort, cela veut dire que de 30 cela peut passer à 60. A voir.

M. Denis : Si vous avez des maisons à vendre, c'est le moment.

M. Pinto : Je ne suis pas vendeur de maison, pas du tout.

Mme Lopez-Jollivet : J'ai une petite question sur les +4 000 pour la parution de magazines. Qu'est-ce ?

M. Denis : Les régies publicitaires ont été mieux gérées que prévu et permettent de gérer un excédent de 4 000 euros.

Mme Lopez-Jollivet : C'est-à-dire qu'il y a plus de publicités dans le magazine ?

M. Denis : En tout cas, la publicité rapporte plus.

Mme Lopez-Jollivet : Oui, parce qu'il y en a plus.

M. Denis : Ou qu'elle est mieux vendue.

Mme Lopez-Jollivet : Vous avez changé de prestataire. Ce n'est plus Monsieur Tétard ?

Le Maire : C'est toujours le même.



Mme Lopez-Jollivet : Il a plus d'espaces à vendre.

M. Denis : S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer à la section investissement.

Monsieur Denis poursuit la lecture de la délibération

M. Denis : Avez-vous des questions sur cette section ?

M. Pinto : Pourquoi annulons-nous l'écriture budgétaire de l'école maternelle en même temps que l'écriture budgétaire des produits de cession ? Si nous les avons inscrits c'est que nous avons une raison et que nous avons les moyens juridiques de les inscrire. Là, nous les désinscrivons parce que nous n'avons plus rien et nous revenons en arrière ou nous ne faisons plus d'école maternelle ?

M. Denis : Avez-vous d'autres questions avant que nous ne répondions à toutes ? Pas d'autres questions ? La réponse vous a été apportée en Commission Finances : c'est simplement le fait que les travaux démarrent en 2016 et que la cession effective du commissariat et de la CPAM sera signée elle aussi en 2016. A l'époque où nous l'avons inscrit, il est fort probable que nous ayons pu estimer pouvoir commencer ces travaux et vendre en 2015. Le fait que cela soit sur 2016 a, finalement, un impact limité. Le projet étant bordé financièrement, je pense que c'est ce qu'il est important de retenir : nous sommes face à un projet qui, financièrement, tient la route puisque, avec un emprunt de 616 000 euros - ce qui est faible par rapport au montant total - nous arrivons, grâce à la vente du commissariat et de la CPAM, à financer cette école. Le projet est tout d'un bloc avec des recettes d'un côté, des dépenses de l'autre ; un emprunt finalement assez modique pour le compenser et le tout est tout simplement réécrit en 2016.

M. Pinto : La question était de savoir si, techniquement, il fallait désinscrire l'engagement budgétaire concernant la dépense de l'école maternelle et la recette des produits de cession.

M. Denis : C'est la réponse qui vous a été fournie en Commission Finances, Monsieur Pinto. Si elle ne vous satisfaisait pas, il fallait peut-être le reformuler différemment à la Commission Finances, mais c'est la réponse que nous vous avons apportée en Commission Finances qui a semblé vous satisfaire, au moins sur le moment.

M. Pinto : Oui, sur le moment. Mais après coup lorsque nous inscrivons une dépense, une recette, c'est pour une bonne raison. Je pense que, si nous inscrivons les deux millions et des poussières de recettes, c'est que nous avons un papier qui nous dit que nous pouvons le faire.

Le Maire : Monsieur Pinto, là vous parlez compte administratif. Nous sommes là sur un ajustement au titre... Si nous pouvions monter le budget avec toutes les certitudes de dépenses et de recettes cela se saurait. C'est le propre d'un budget prévisionnel : nous prévoyons des dépenses et nous prévoyons des recettes. Le fonctionnement municipal fait qu'il y a des recettes qui viennent en plus ou en moins et également pour les dépenses. Après, nous faisons un budget supplémentaire qui, justement, vient réajuster des variations. Je répète ce qu'a dit Jean-Yves : il aurait été embêtant que nous sortions la somme en dépenses et que nous ne sortions pas la somme en recettes, ou inversement. Là, nous la ressortons dans le cadre du BS puisque nous ne pouvons pas la maintenir car nous n'avons pas engagé les marchés et que nous sommes simplement, à l'heure actuelle, sous promesse du commissariat et de la CPAM, avec la vie normale d'une promesse. La recette sera certaine sur 2016.



M. Pinto : Ce qui me fait plaisir, quelque part, c'est que vous dites ce que nous avons dit en 2014 : le BS sert, effectivement, à un moment donné à ajuster les prévisions budgétaires qui avaient été faites en dépenses et en recettes en plus ou en moins.

Le Maire : Monsieur Pinto, je suis entièrement d'accord avec vous. Il existe un principe, en revanche, quand nous faisons un BP - Monsieur Pinto je vais vous le dire - c'est la sincérité du budget. Cela ne me fait absolument pas rire. Excusez-moi mais, quand vous avez monté le budget 2014, les TAP étaient actées qu'ils étaient en place au mois de septembre 2014. Les dépenses afférentes aux TAP n'étaient pas inscrites au chapitre 12 dans le cadre du budget prévisionnel.

M. Pinto : Je suis désolé, elles étaient prévues dans le budget supplémentaire.

Le Maire : Non, nous parlons du BP ! Nous devons, dans le cadre du BP, la sincérité des dépenses que vous devrez engager sur l'année budgétaire. C'est l'annuité comptable. C'est l'annuité budgétaire de la fonction publique territoriale. Excusez-moi, Monsieur Pinto.

M. Pinto : Je ne vous excuse pas de dire cela parce que je ne comprends pas. C'était en septembre. Les TAP démarraient en septembre et en septembre nous faisons le budget supplémentaire où nous intégrions, effectivement, les dépenses afférentes au quatrième trimestre. Donc, concernant les TAP elles étaient inscrites.

Le Maire : Monsieur Pinto, j'entends ce que vous dites. Pourquoi ne pas avoir mis, également, au budget supplémentaire, les dépenses du chapitre 12 pour septembre, octobre, novembre, décembre pour l'intégralité des services ? Vous saviez que vous auriez cette charge. Excusez-moi, votre argument ne tient pas.

M. Pinto : C'est parce que le budget supplémentaire nous n'avons plus le temps de le faire puisque nous n'avons pas été réélus...

Le Maire : Nous allons avancer et nous verrons dans le cadre du compte administratif et je pense que les choses seront claires au moment du compte administratif.

M. Denis : Ce sera très intéressant. Nous ferons de petites études comparatives depuis 2012. Ce sera très intéressant.

M. Mougenot-Pelletier : Pas des petites études, faites des études.

Le Maire : Je mets aux voix.

M. Denis : Vous mettez en cause mes études, c'est cela, Monsieur Mougenot ?

M. Mougenot-Pelletier : J'ai dit que vous aviez fait de petites études dans le cadre de ce BP.

M. Denis : Vous voulez que je vous donne mon CV peut-être ?

Le Maire : Je vous rappelle que l'analyse financière a été faite par un cabinet extérieur avec objectivité. Je mets donc aux voix.



La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Monsieur Jean-Michel PINTO, Madame Brigitte LOUBRY, Madame Isabelle MALE-PORCHER, Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER, Madame Caroline de PAOLI)

Délibération N° 2015-091

MISE A DISPOSITION DES BIENS ET TRANSFERT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET DES EMPRUNTS AU SIEAVV

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. Pinto : J'ai une question concernant le tableau page 81. C'est une petite question technique. Ce n'est pas sur les chiffres. Je fais confiance aux personnes qui ont vérifié les chiffres. En revanche, ce qui m'étonne un petit peu c'est que, lorsque nous avons fait les travaux sur Briand, Labrousse etc., il n'y ait pas d'amortissement des valeurs brutes de ces entrées en inventaire de 2010.

M. Denis : Cela aurait été une très bonne question pour la Commission Finances. Je vais avoir un petit peu de mal à vous répondre sur le champ. Nous regarderons cela et nous vous répondrons.

Le Maire : Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-092

ADMISSION EN NON VALEURS – BUDGET GENERAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

Le Maire : Des questions ?

M. Pinto : Une toute petite question. Effectivement, cela augmente et nous sommes dans un triste record. Sur le budget 2015, nous avons indiqué un montant de 6 000 euros sur des pertes sur créances irrécouvrables. Sur le budget supplémentaire, nous n'avons rien mis parce que nous sommes confiants ?

Le Maire : Oui. Je mets aux voix.



La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-093

ATTRIBUTION DU MARCHE « NETTOYAGE DES LOCAUX »

Rapporteur : Monsieur Olivier LE NUD

Débat

Le Maire : Des questions ?

M. Pinto : Simplement une remarque. Effectivement, la Commission d'Appels d'Offres n'a pas eu lieu le 4 septembre, comme indiqué sur le document, mais les 2 et 8 octobre.

Le Maire : Ce n'est pas grave. La délibération est importante : c'est ce qui est envoyé aux télétransmissions. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-094

APPROBATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Marie PERESSE

Débat

Mme Péresse : Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : C'est la même. Nous délibérons sur la même délibération.

Mme Péresse : Elle n'a jamais été délibérée.

Le Maire : Ce n'était pas une délibération.

Mme de Paoli : J'avais posé une question par écrit. Apparemment, vous avez répondu en Commission mais je n'y siége pas. Pouvez-vous donner des éléments de réponse par rapport aux dérogations ? Ma question écrite portait sur le nombre de dérogations accordées cette année et aussi les flux.

Mme Péresse : Il y a un total de 28 demandes de dérogation enregistrées. Elles émanent toutes des écoles de rattachement : les Tilleuls, Tom Pouce et Fratellini. Sur les 28 demandes, 6 ont été acceptées. Sur les 6 acceptées, 5 demandes sont pour rapprochement de fratries - des



déroghations qui ont été déjà données auparavant, avant notre arrivée - et une pour des raisons médicales.

Mme Male-Porcher : Cela a changé. Vous aviez annoncé quatre.

Mme Péresse : Je n'avais pas les chiffres sous les yeux, Madame Male-Porcher. Il y en a 6. 5 pour rapprochement de fratries, dont 3 étaient des rapprochements de fratries antérieurs et une pour raison médicale.

Le Maire : Je rappelle que nous ne pouvons pas aller contre une dérogation pour rapprochement de fratrie dans un niveau. C'est-à-dire entre maternelle et élémentaire : fratrie en maternelle et une fratrie en élémentaire. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-095

CRÉATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Monsieur Laurent BAIVEL

Débat

Le Maire : Y a-t- il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-096

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES PECHEURS DE LA BASE DE LOISIRS DU VAL DE SEINE

Rapporteur : Monsieur Laurent BAIVEL

Débat

Le Maire : Y a-t- il des questions ? Je mets aux voix

La délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération N° 2015-097

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE – CONVENTIONS DE FORMATION COACHING

Rapporteur : Madame Charlotte de VAUMAS

Débat

Mme de Vaumas : Avez-vous des questions ?

Mme Loubry : J'aurais une question concernant le nombre de participants. Vous dites 20 femmes : est-ce le nombre maximal ? Est-ce le nombre de participantes ? Comme trois séances ont déjà eu lieu, j'imagine que vous connaissez, aujourd'hui, le nombre de participantes.

Mme de Vaumas : Il y en a moins cette année. Je n'ai pas le nombre exact. Il n'y a pas eu trois séances. Il y en a eu, je crois de mémoire, huit la première année - en 2013 -, il y en avait effectivement beaucoup l'année dernière - une vingtaine - et cette année, cela a été plus recentré sur le quartier du Parc. Il y en a, à nouveau je crois, une dizaine : une petite dizaine.

Mme Loubry : Pouvez-vous nous dire comment ces participantes sont choisies. Par qui ? Est-ce une démarche volontaire ? Comment cela se passe-t-il ?

Mme de Vaumas : C'est une démarche volontaire. Cette année, elles ont beaucoup été identifiées par tous les acteurs sur le centre social. Elles ont été identifiées sur Vernouillet. L'année dernière, cela avait été beaucoup plus ouvert.

Mme Loubry : Et les quartiers, c'est essentiellement le quartier du Parc ou est-ce toute la ville ?

Mme de Vaumas : C'est proposé à toute la ville.

Mme Loubry : Je sais mais cette fois-ci ?

Mme de Vaumas : Cette fois-ci c'est plus le quartier du Parc.

Mme Loubry : J'avais noté également les incohérences au niveau des coûts mais cela a été modifié.

Le Maire : Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération N° 2015-098

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE – SUBVENTIONS AU PORTEUR DE PROJET ASSOCIATION STADE VERNOLITAIN

Rapporteur : Madame Charlotte de VAUMAS

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Je voudrais savoir ce que vous entendez par manque d'efficacité des trois fiches qui ont été supprimées. Est-ce un manque de fréquentation ? Une mauvaise animation de ces fiches ?

Je voudrais également regretter que trois fiches ne soient remplacées que par une, d'autant que, comme vous l'avez rappelé, le Contrat social de Territoire concerne toute la ville et que cette fiche ne concerne que les jeunes du quartier du Parc qui ont, évidemment, fortement besoin de cette animation. C'est dans la délibération.

Le Maire : Sur le Stade Vernolitein. C'est porté en direction d'un public spécifique mais c'est une association.

M. Mougenot-Pelletier : Ce que je veux dire c'est que la destination, telle qu'écrite dans la délibération, c'est comme cela que je le comprends.

Le Maire : C'est le fonctionnement même du Contrat social de Territoire qui a un public cible. Au titre du soutien au sport c'est plus l'accès au sport pour les jeunes du Parc. En revanche, ce n'est pas simplement pour les jeunes du Parc. L'école de foot concerne, bien sûr, tous les jeunes Vernoliteins. Il n'y a pas de « ségrégation », pas de « discrimination ». Pour bénéficier de cette subvention, c'est dans le cadre du Contrat social de Territoire, de l'accompagnement et de l'accès notamment au sport pour un public qui, potentiellement, peut être en difficulté d'accès. En revanche, ce n'est pas pour les...

M. Mougenot-Pelletier : En tout cas c'est ce qui est écrit. Je vous propose de modifier peut-être le *wording* parce que ce n'est pas comme cela que c'est...

Mme de Vaumas : Dans les faits, il se trouve qu'au foot sont inscrits beaucoup de jeunes du Parc.

Le Maire : C'est le Stade Vernolitein qui le touche.

Mme de Vaumas : Pour en revenir à ce que vous disiez des actions supprimées, déjà effectivement il n'y a pas que cette fiche qui est rajoutée puisque nous avons créé le *coaching* pour les jeunes aussi. Dans les actions qui ont été supprimées il y avait des actions qui étaient en fait techniquement infaisables, notamment pour des raisons de terrains qui manquaient pour faire un potager, etc. Nous n'avions pas de terrain disponible. D'autres avaient pour porteurs de projets des gens du Département : cela n'a pas été fait. Il y a eu des modifications : il n'y avait personne pour cette année, donc l'action n'a pas été faite. Il fallait que cela soit fait avant fin 2015 pour que nous puissions bénéficier du Contrat social de Territoire. Nous n'avions pas le temps d'attendre que cela se refasse autrement.



Le Maire : Et puis parce que c'est notre volonté, d'agir plus en prévention sur les jeunes et notamment à travers l'accès au sport. Après, c'est une réorientation du Contrat social de Territoire par rapport à des actions prioritaires. C'est le mécanisme d'obtention d'une subvention. Ce ne sont pas les jeunes du Parc qui perçoivent la subvention, c'est l'Association du Stade Vernolitein. C'est le principe même, à un moment, de créer une dynamique notamment de mixité, même si nous pouvons bénéficier de subventions que sur un public spécifique, elles s'adressent à l'ensemble de l'association. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-099

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ASSIETTE FONCIERE DE L'ABRI BUS SIS 1 AVENUE DE TRIEL

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Mme de Paoli : Je n'ai pas de question là-dessus mais adressée à la personne qui s'occupe des transports. Il serait bien de prévenir les transports que l'arrêt de bus a été déplacé parce qu'il continue à s'arrêter à l'ancien.

Mme ? : Le problème est que l'abri de bus a été déplacé. En revanche, le marquage au sol est resté identique. Les gens se garent, finalement, tout le long de l'espace et les bus ne peuvent plus se mettre en retrait sur la voie de dégagement.

M. Grimler : Je sors de réunion avec la CA2RS ce soir et j'ai les contacts. Je m'en occupe dès la semaine prochaine.

Mme de Paoli : J'en profite aussi pour dire que les horaires ne sont absolument pas respectés.

Le Maire : Merci. N'hésitez pas à nous faire remonter ce genre d'informations parce que c'est primordial. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération N° 2015-100

CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTIONS FONCIERES AVEC LA SAFER DE L'ILE-DE-FRANCE

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-101

ACTUALISATION DU LINEAIRE DE VOIRIE AVEC INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX OUVERTS A LA CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

M. Pinto : C'est simplement une petite remarque concernant les mètres linéaires. J'ai l'impression que vous en avez rajoutés quatre. Avez-vous additionné 10 520 et 14 304 ? Donc nous arrivons à 24 824 et non pas 24 828. Vous êtes sur une fiche S.

Mme Lopez-Jollivet : Je dirais que vous êtes sur une fiche P comme Pinto, donc il faut tout recalculer.

M. Grimler : Nous corrigerons, bien sûr.

Le Maire : Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération N° 2015-102

PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Nous en sommes au stade de la prescription de la procédure. Néanmoins, dans votre exposé, vous donnez déjà les orientations que nous connaissons et, évidemment, que nous ne partageons pas du tout dans votre vision de la ville. Nous ne pouvons pas nous associer à cette prescription telle qu'elle est déjà définie bien qu'un PLU soit un document vivant. Nous pourrions admettre qu'il y ait certaines choses à modifier mais là, nous sentons bien la politique derrière. Je voulais savoir où nous en étions surtout du relogement des gens du voyage dans le cadre de la RD 154. La presse s'en est fait écho ce matin. La création d'un camp déplacé des gens du voyage est d'actualité. Dans ce nouveau PLU, où avez-vous l'intention de l'installer ?

Le Maire : Effectivement, vous faites référence à un article du Parisien, ou du Courrier des Yvelines - je ne sais plus. Comme vous le savez, la future RD 154 passe sur un certain nombre de parcelles, propriétés ou non propriétés de différentes familles des gens du voyage. Différents scénarios sont à l'étude. Comme il est indiqué dans l'article, le PACT Yvelines a été missionné et les accompagne dans différentes discussions. Certains ont fait le souhait d'un déménagement en province, d'autres ont fait le souhait d'intégrer du logement social avec un certain nombre de réserves puisque c'est une population qui n'est pas forcément encline à plus se sédentariser - si je peux m'exprimer ainsi. Donc différentes parcelles ont été étudiées. Je répète, ce n'est pas un camp des gens du voyage, c'est un relogement imposé par la loi et notamment par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Il n'y a rien d'arrêté pour le moment. Il y a différents lieux sur le territoire de Vernouillet et pratiquement sur place d'ailleurs parce qu'un certain nombre de parcelles sont possibles. C'est en lien avec l'emprise définitive de la RD. Comme vous le savez - ou vous ne le savez peut-être pas mais c'était une délibération que nous avons prise ici - nous avons demandé la réduction des emprises, notamment des ronds-points. Les familles qui sont à cet endroit sont concernées par l'emprise d'un rond-point. Pour l'instant, c'est encore en discussion et en échange, sous couvert du PACT Yvelines, entre le Conseil départemental, la CA2RS par sa compétence gens du voyage, la Ville de Vernouillet bien sûr et les familles concernées même si, pour l'instant, c'est le PACT Yvelines qui est en échange et en discussion avec eux.

Mme Lopez-Jollivet : Puisque vous évoquez plusieurs scénarii d'installations, y compris sur place, cela veut dire que, dans la modification, la révision du PLU il y aura forcément ces parcelles à un endroit : sente des Carrières, ou sur place, ou que sais-je exactement, mais qui deviendront constructibles puisque vous aurez l'obligation de rendre les parcelles futures d'accueil de ce camp, ou pas camp selon que nous voulions ou non l'appeler, constructibles. Forcément, vous serez obligé de modifier le PLU sur ce point ?

Le Maire : C'est plein d'enjeux et plein de discussions. Vous savez comme moi que nous sommes, à cet endroit, dans la zone agricole protégée. Ce n'est pas simplement : nous modifions le PLU et nous rendons constructible. Ce n'est pas là la discussion. La discussion, pour le



moment, est de retrouver une position de relogement qui soit compatible avec leur fonctionnement, leur mode de vie, qui soit décente. Il y a plein de discussions. C'est un sujet fortement complexe. L'aspect administratif rentre en compte mais c'est annexe.

Mme Lopez-Jollivet : Mais enfin, revenir sur la zone agricole protégée c'est quand même un acte fort.

Le Maire : Je n'ai pas dit que c'était cela. Là, vous êtes déjà en train de supputer des choses. Il n'y a qu'une chose dont je suis certain, Madame Lopez-Jollivet, c'est que - que nous le voulions ou non - ce sont des Vernolitaïns. L'histoire vous l'avez vécue, subie au même titre que nous la subissons aujourd'hui : il y a une vraie défaillance de l'Etat pour régler ce problème. Il y a un certain nombre de familles sous commandement d'amendes et d'astreintes, d'expulsion depuis de nombreuses années. C'était une démarche que vous aviez vous-même engagée, vos prédécesseurs l'avaient engagée et l'Etat n'a pas pris la mesure de cette problématique. Maintenant, nous avons des populations qui sont pleinement intégrées sur le territoire de Vernouillet, dont les enfants vont à l'école, qui ont créé des amitiés. Je ne peux pas simplement faire fi du problème administratif et il y a un côté humain derrière.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Monsieur Jean-Michel PINTO, Madame Brigitte LOUBRY, Madame Isabelle MALE-PORCHER, Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER, Madame Caroline de PAOLI)

Délibération N° 2015-103

CONVENTION AVEC DÉFI SERVICES ET BATIVIE POUR LE PROJET « CHANTIERS INSERTION PRÉVENTION 2015 » – PRESTATION DE SERVICE

Rapporteur : Madame Fadéla AMMAD

Débat

Le Maire : Des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire : Pour conclure ce Conseil municipal, il est proposé une motion dont je vais faire la lecture et chacun pourra s'exprimer au regard de son contenu.

« Motion relative au désengagement des partenaires sur les quartiers prioritaires.

Alors que la ville de Vernouillet était désignée en 2014, par le Commissariat général à l'Egalité des Territoires, comme bénéficiant du dispositif Politique de la Ville, notamment au titre du



quartier du Parc identifié comme quartier prioritaire, je signalais en juin 2015 le Contrat de Ville porté par la CA2RS.

En dépit d'une mobilisation sans relâche et sur tous les fronts de l'équipe municipale et des agents pour défendre les intérêts des Vernolitaïns, force est de constater que ce Contrat, censé recueillir l'engagement de tous les partenaires de l'Etat et des différents niveaux des collectivités pour les quartiers prioritaires, s'est pourtant concrétisé par une diminution des crédits alloués à la commune. Désormais, la ville de Vernouillet doit se contenter d'une maigre enveloppe de 5 000 euros pour mettre en œuvre les orientations du Contrat de Ville sur son territoire.

En parallèle de ce Contrat de Ville, une candidature a été déposée par la Ville auprès du Préfet de Région d'Île-de-France afin de rentrer dans un programme de rénovation urbaine au titre des opérations d'intérêt régional. Cette opération avait pour ambition de procéder à une rénovation urbaine permettant de résorber la situation d'enclavement du quartier du Parc au sein du territoire communal et de répondre à une nécessité urgente de restaurer une partie des bâtiments devenus vétustes et fortement dégradés par le temps.

La candidature de Vernouillet n'a malheureusement pas été retenue malgré tout l'intérêt qu'elle présentait, laissant à la seule charge de la Ville la poursuite de cette démarche. Les nombreuses réunions de travail avec les partenaires n'ont pas suffi à la ville pour être inscrite dans le réseau d'éducation prioritaire et ainsi bénéficier des mesures d'accompagnement, malgré la reconnaissance de la ville en tant que commune signataire d'un Contrat de Ville.

Ces dernières années, le désengagement financier de l'Etat auprès des collectivités touche à différents degrés les régions, les départements, les EPCI, ou encore les communes et chaque échelon de l'organisation territoriale prend les mesures qui lui semblent nécessaires pour assurer la continuité du service public dont il a la charge. Ce désengagement en cascade touche bien évidemment de manière beaucoup plus sensible les communes, seules en relation directe avec l'usager et seules à devoir assurer la pérennité des services de proximité.

Dans ce contexte de diminution de toutes les sources de financement et forte de ses engagements de maîtrise budgétaire, la Ville de Vernouillet a mené ces derniers 18 mois une politique d'économie budgétaire drastique afin de ne pas reporter sur les Vernolitaïns les conséquences du désengagement moral et financier des partenaires institutionnels et de maintenir un service du public de qualité.

C'est ainsi qu'un million d'euros d'économies a été réalisé sur le budget 2015 de la Ville par rapport à 2014. Ce sont encore plus de 600 000 euros qui devront être trouvés pour équilibrer le budget 2016. Cette situation résulte de la forte diminution de la DGF versée par l'Etat, avec plus de 200 000 euros de diminution et la disparition du fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle dont bénéficiait Vernouillet : elle représentait plus de 350 000 euros. Malgré cet effort acharné d'assurer au quotidien ses missions de service public dans ce contexte si tendu financièrement et de défendre, par tous les moyens, les intérêts des Vernolitaïns et notamment des plus démunis, la Ville fait face à de nombreux revers contre lesquels elle ne souhaite, pour autant, pas baisser les bras.

Après la délocalisation de la Caisse d'Assurance Maladie qui avait quitté Vernouillet en 2012, la fermeture au mois de novembre 2015 du secteur d'Action sociale de Verneuil-sur-Seine, véritable service de proximité à destination des familles les plus fragilisées est une nouvelle étape franchie dans l'abandon des services de proximité. Comment justifier que les familles les plus en difficulté,



généralement peu mobiles, doivent désormais se rendre à Meulan pour rencontrer les assistantes sociales du secteur. C'est aujourd'hui le centre de protection maternelle et infantile dont les missions s'adressent à l'ensemble des familles et comprennent notamment le suivi prénatal, les consultations médicales pour les enfants de moins de six ans, les bilans de santé en école maternelle, qui est menacé.

Il ne s'agit plus exclusivement d'un dispositif relevant de la Politique de la Ville pour lequel la communication gouvernementale est bien plus abondante que les crédits disponibles. Il s'agit cette fois d'un service public de proximité dont bénéficie toutes les familles du secteur et dont la disparition pourrait s'avérer catastrophique tant il apporte une contribution importante en matière de prévention et de promotion de la santé.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accepter les termes de cette motion selon lesquels :

- chaque partenaire reconnaisse les éléments du diagnostic social du territoire réalisé en décembre 2012 et s'investisse au travers d'actes concrets dans l'amélioration de la situation très fragile du territoire concerné ;*
- l'offre de services de proximité telle que la PMI reste sur Vernouillet ;*
- les écoles de Vernouillet, incluses dans la cartographie quartiers prioritaires, puissent bénéficier de moyens de mesures complémentaires de la part, notamment, de l'Education nationale ;*
- la future intercommunalité Grand Paris Seine et Oise porte une ambition partagée sur la rénovation urbaine du quartier du Parc en appui de l'engagement des bailleurs sociaux ;*
- le Conseil régional soutienne, dans le cadre de ses nouvelles compétences issues de la loi NOTRe, le dispositif de la Politique de la Ville et les politiques d'éducation ».*

Je vous remercie.

Avez-vous des remarques ? Des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Des remarques. Comme je l'avais dit en préambule, j'aurais aimé avoir ce genre de motion au préalable. Cela aurait permis de faire un aller-retour beaucoup plus simple entre nous pour avoir un texte partagé. Cela a quand même plus de force quand c'est voté à l'unanimité. Vous avez pris le parti - nous imaginons bien pourquoi : nous ne nous fâcherons pas avec nos amis, pas nos amis, etc.- de mettre tout dans la même motion, avec une rédaction extrêmement longue qui, à mon sens, dilue un peu l'intérêt de la fin. J'aurais proposé une version beaucoup plus courte et plus dynamique. Finalement, il est vrai que nous avons sollicité le vote d'une motion, d'un vœu pour vous soutenir à l'unanimité sur la question des PMI. Nous la retrouvons. Vous arrivez à faire cela sans citer d'ailleurs le Conseil départemental, c'est assez fort. Nous ne pouvons que nous associer, bien sûr, sur la conclusion même si nous regrettons vraiment la forme très franchement. Vous pouvez rajouter aussi La Poste parce que nous entendons, de plus en plus - c'était déjà sous-jacent depuis un certain nombre d'années et là cela s'accélère- les bruits concernant la fermeture de La Poste de Vernouillet. On m'a dit qu'un programme immobilier était prévu derrière. Je ne sais pas exactement. Vous avez sûrement plus d'informations que nous là-dessus. Rajoutez quand même le fait que nous ne voulons pas voir



disparaître La Poste : c'est aussi un élément de service de proximité, dans le domaine social, qui est extrêmement important. Quand nous voyons la population qui fréquente pour les comptes, etc. c'est vraiment très, très important.

Puisque nous étions dans la liste des courses autant la rajouter. Sur la PMI, je pense qu'une mobilisation importante est de mise dans la mesure où j'ai vu que Guyancourt s'était beaucoup battu et a obtenu gain de cause. *A priori*, cela avait l'air d'être quand même plutôt favorable. Plutôt que rien, ils ont quand même dans des locaux, etc. Faire monter un petit peu la pression serait utile. Nous savons très bien que, à partir du mois de janvier, les choses seront définitivement publiques. Nous avons peu de temps pour nous bouger.

Le Maire : Je peux vous dire que ce n'est pas la motion qui me fait bouger, c'est la motion pour acter les différentes démarches pouvant être faites. Je crois que vous avez mal interprété l'objet de la motion. Ce n'est pas la PMI et simplement la PMI qui est menacée, c'est le désengagement d'un certain nombre de partenaires. Je suis obligé de mettre en avant un partenaire au combien important qui est l'Education nationale puisque les écoles Fratellini, Tom Pouce et également - puisque c'était aussi un public qui fréquente l'école du Clos des Vignes - ne sont pas retenues dans le cadre de l'éducation prioritaire et ne disposent pas de suffisamment d'aides nécessaires. Nous avons rencontré le Directeur départemental de l'Education nationale, justement pour essayer de faire comprendre l'intérêt et la spécificité de Vernouillet puisque nous sommes face à un avantage : avoir une très bonne mixité au niveau du collège. C'est aussi une prise de conscience. Ce n'est pas que la PMI. Justement, cette motion ne se veut pas être une motion simplement politicienne mais pour viser... Non, Madame Lopez-Jollivet. Je vais reprendre la motion. C'est la motion relative au désengagement des partenaires et ce n'est pas la PMI en tant que telle qui est visée.

Mme Lopez-Jollivet : (hors micro)

Le Maire : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Cela ne me pose aucun problème de mettre La Poste dans le sujet parce que, effectivement, c'est un enjeu.

Mme Lopez-Jollivet : Mettez une petite couche sur le Conseil départemental aussi.

Le Maire : Madame Lopez-Jollivet, la Région a financé 4 300 euros pour le Contrat de Ville. Vous avez tenu un discours pour dire : « il faut bien comprendre, il y a moins d'argent à la Région ». Attendez, excusez-moi !

Mme Lopez-Jollivet : Si cela devient polémique cela va être difficile...

Le Maire : Ce n'est pas polémique.

Mme Lopez-Jollivet : Cela devient très limite pour le vote.

Le Maire : Parfois il y a des vérités difficiles à entendre. Après, je sais ce que je fais et je porte un certain nombre de choses. Là, c'est pour pointer officiellement, au niveau du Conseil municipal, une problématique sur laquelle les habitants du quartier souffrent. Oui, c'est cela. Après, vous êtes sur la forme, je l'entends. Je pense que les habitants du quartier du Parc, notamment, sont liés à des problèmes de forme et ce sont des choses sur lesquelles ils ont besoin forcément d'être soutenus. C'est la forme qui prime. Y a-t-il d'autres remarques ?



Mme Brioux-Feuchet : Je vais voter cette motion. En ce qui concerne le département, je continuerai avec détermination à défendre les intérêts des Vernolitains et je garde espoir d'obtenir plus qu'aujourd'hui.

Le Maire : Je mets aux voix. Je répète que la motion ne concernait pas que l'avenir de la PMI mais c'est d'autres dispositifs et c'est l'engagement de l'ensemble des partenaires, à nos côtés et notamment dans le cadre d'un contrat qui nous lie.

Je mets aux voix. Je vous remercie même si nous n'étions pas d'accord de la forme. Je suis ravi de nous rejoindre sur le fond.

La motion est adoptée à l'unanimité

Le Maire : Le prochain Conseil est le 15 décembre. Y a-t-il des questions ?

Mme Loubry : J'ai une petite question concernant la nature des travaux qui ont eu lieu route de Bures. Vous savez, un mur a été abattu et une tranchée a été faite.

Le Maire : Le mur en briques rouges.

Mme Loubry : Il n'y a pas que cela. Un petit engin a fait...

Le Maire : Sur le chemin. Ce sont des travaux de l'EAV qui ont fait l'entretien. Le mur menaçait de tomber. C'est une parcelle EAV. Ils ont fait de l'élagage dans le chemin, je crois.

Mme Lopez-Jollivet : Je voulais revenir sur la lettre des commerçants concernant l'école maternelle des Terres Rouges. C'est quelque chose de très fort parce que l'ensemble des commerçants du centre-ville est extrêmement inquiet du transfert de la construction de cette école sur les Terres Rouges alors même que vous mettez à votre actif le fait que vous ayez, d'ores et déjà, revalorisé, revitalisé les commerces de proximité en centre-ville. Dans le document qui nous a été distribué, il apparaît quand même en forte contradiction avec cette inquiétude et cette mobilisation qui, en plus, est illustrée par le fait que nous sentons bien qu'il y a une dynamique négative sur le centre-ville. Ce n'est pas facile. Cela fait des années que nous cherchons à redynamiser mais là, pour le coup, je pense que nous sommes vraiment sur une pente descendante. Les commerces qui sont à loués : la période est difficile mais, néanmoins, je ne sais pas ce qui se passe. Le marché c'est de pire en pire au niveau de l'affluence. Cette lettre est un signe grave par rapport à la dynamique qui était nécessaire. Ce centre-ville est extrêmement fragile parce qu'il n'est pas sur une voie de circulation. C'est très, très difficile. Aujourd'hui, le fait qu'il n'y ait plus d'école demain, ils ont raison c'est grave. C'est grave pour eux. C'est grave pour nous aussi parce que ce centre-ville il faut le tenir à bout de bras. C'est pour cela que je revenais tout à l'heure sur La Poste. S'il advenait qu'en plus nous perdions La Poste, alors là c'en est fini et il vaut mieux construire un nouveau centre-ville du côté des Terres Rouges.

Le Maire : Très bien, merci. Je répète ce que je vous ai dit. Une réunion est prévue avec les commerçants. Elle est programmée et a lieu lundi. Nous aurons l'occasion d'échanger et, notamment, de pouvoir contrecarrer le tissu de désinformation.

Je vous propose de lever la séance. Je vous donne rendez-vous le 15 décembre. Merci bien.